

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 066-216602128-20230417-058_2023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois et le Dix Sept Avril à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 11 avril 2023

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Stéphanie FLEURY, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE

Absents excusés : Geoffrey TORRALBA donne pouvoir à Marc MEDINA, Monique DEYRES donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ, Jean-Luc ROMERA donne pouvoir à Agnès BLED, Sébastien CABRI donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Emilie COUVEZ donne pouvoir à Emilie MONTANES, Virginie PORTEILS donne pouvoir à Pierre PAGNON

Absent : Pierre FAGET

En exercice : 27

Présents : 20

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.058/2023

Annulation de la délibération concernant la vente d'une parcelle communale située en zone agricole cadastrée section BH n°81 au lieu-dit «Els Clots d'en Garriu»

Monsieur Gérard CEBELLAN, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée, que par délibération n°10/2023 en date du 23 janvier 2023, l'assemblée a délibéré favorablement pour la vente de la parcelle cadastrée section BH n°81 à monsieur Hugo BLAZY, agriculteur maraîcher à Torreilles.

Monsieur Gérard CEBELLAN informe l'assemblée que monsieur Hugo BLAZY souhaite se rétracter et abandonner son projet d'acquisition de la parcelle cadastrée section BH n°81.

Cette parcelle de 7 836m² se situe en zone agricole et jouxte la déchetterie.
Elle sera donc remise à la vente.

Le conseil municipal, Oûi l'exposé de monsieur Gérard CEBELLAN, adjoint au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- VALIDE l'annulation de la délibération n°10/2023 concernant la vente de la parcelle cadastrée section BH n°81 à monsieur Hugo BLAZY ;
- AUTORISE monsieur le maire à mandater maître Christine SABATO, notaire à Le Barcarès, pour clôturer le dossier de vente ;
- PRECISE que la demande de monsieur Hugo BLAZY n'engage aucun frais auprès du notaire.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : 20 AVR. 2023
Et publication du : 20 AVR. 2023

Le maire,



Dr Marc MEDINA

La secrétaire,

Héroïse MONREAL